

## **SAGE « AISNE VESLE SUIPPE »**



# **Synthèse de l'état des milieux aquatiques et humides superficiels pour l'année 2022 sur le territoire du SAGE Aisne Vesle Suipe**

**Date : Novembre 2023**

## I. Introduction

L'état des milieux aquatiques et humides peut être appréhendé par plusieurs facteurs, notamment la présence d'une pollution chimique significative et de certains organismes dans ces milieux.

La Directive Cadre sur l'Eau est un cadre réglementaire qui définit les paramètres à évaluer pour déterminer et comparer entre eux l'état des cours d'eau :

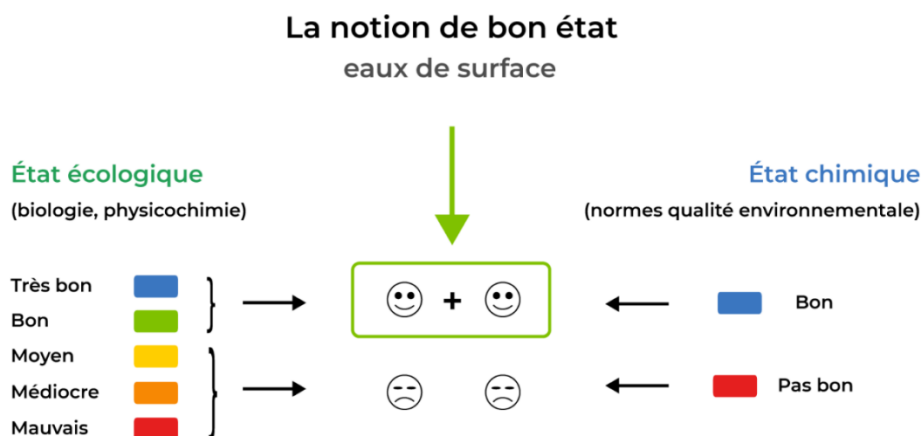


Figure 1 : (Source <https://www.eaufrance.fr/regles-devaluation-de-letat-des-eaux>)

L'Agence de l'eau interprète les données d'un ou plusieurs relevés sur une ou plusieurs années sur chaque masse d'eau.

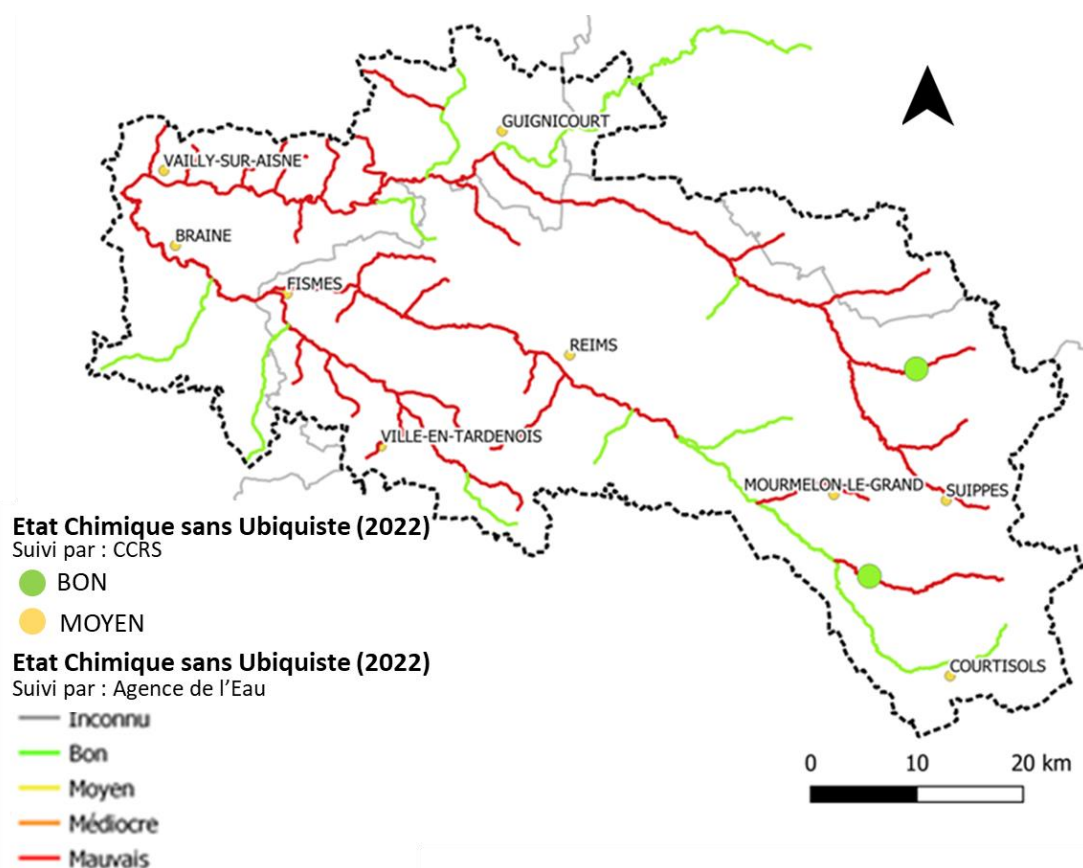
D'autres paramètres non réglementaires peuvent également permettre d'appréhender le bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides.

Ce document synthétise les données sur le territoire du SAGE des organismes suivants : l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Communauté de Communes de la Région de Suippe (CCRS), la FDPPMA 51 (Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques), la FDPPMA 02, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) et le SIABAVES. Il présente :

- L'état écologique en associant l'état physico-chimique et biologique des cours d'eau ;
- D'autres données non réglementaires.

La différence d'état entre la CCRS et l'Agence de l'Eau peut s'expliquer par une période ou une localisation des prélèvements différentes.

## II Etat chimique des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE AVS



### Remarques :

En 2022, l'Agence de l'Eau a évalué 72,5% des cours d'eau en mauvais état chimique. Les facteurs déclassants sont en grande majorité les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) mais également des insecticides, herbicides et produits issus de l'industrie.

La masse d'eau de l'Aisne en amont de la Suipe, l'amont de la Vesle et quelques affluents sont évalués en bon état chimique sans ubiquiste.

L'état chimique sans ubiquiste évalué par la CCRS montre un bon état pour la Py et la Noblette.

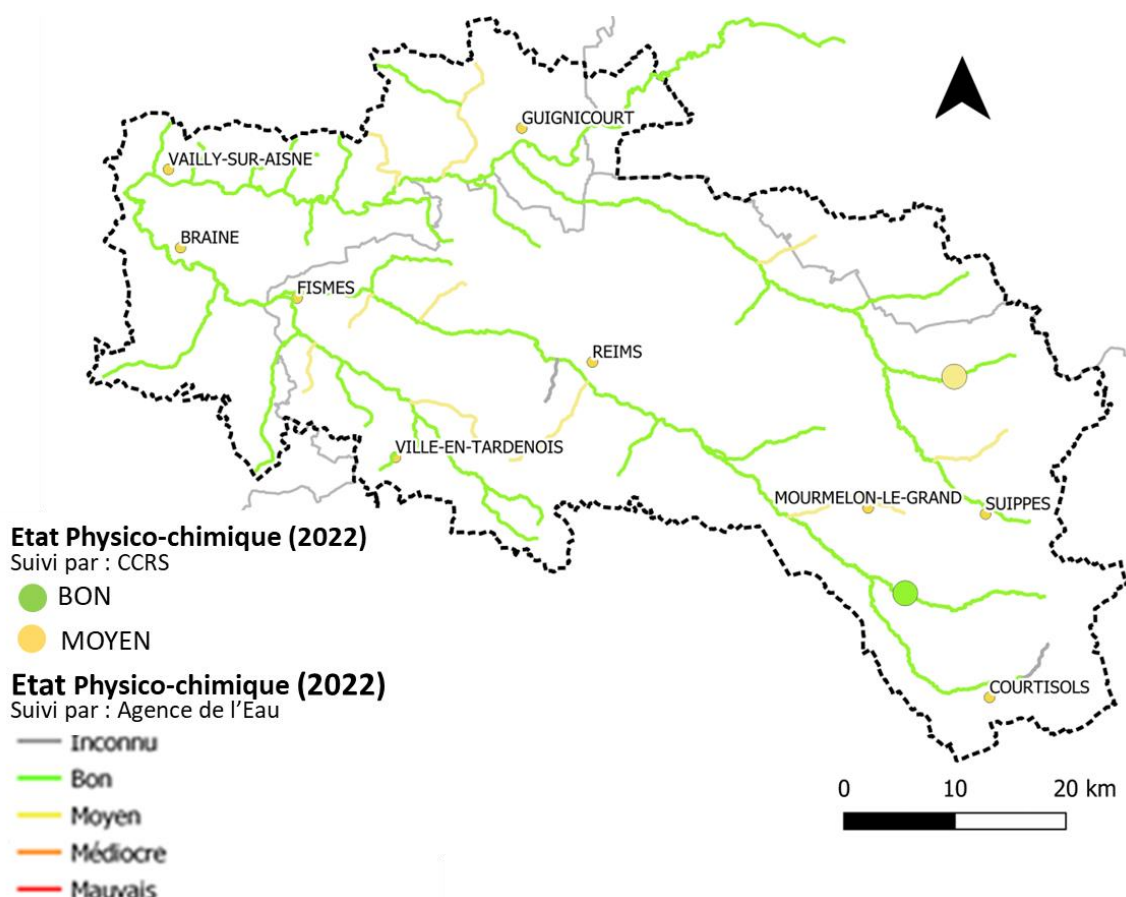
## II Etat écologique des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE AVS

L'état physico-chimique, biologique et des polluants spécifiques permet de déterminer l'état écologique des masses d'eau tel que défini par l'agence de l'Eau (cf. figure 1). L'état évalué par l'Agence de l'eau en 2022 est systématiquement illustré.

### II-I Etat physico-chimique des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE AVS

Selon la DCE, les éléments physico-chimiques généraux interviennent essentiellement comme facteurs explicatifs des conditions biologiques.

La CCRS suit les paramètres physico-chimiques sur certains cours d'eau de son territoire. Les stations analysées en 2022 ont fait l'objet de 5 campagnes sur deux stations.

**Remarques :**

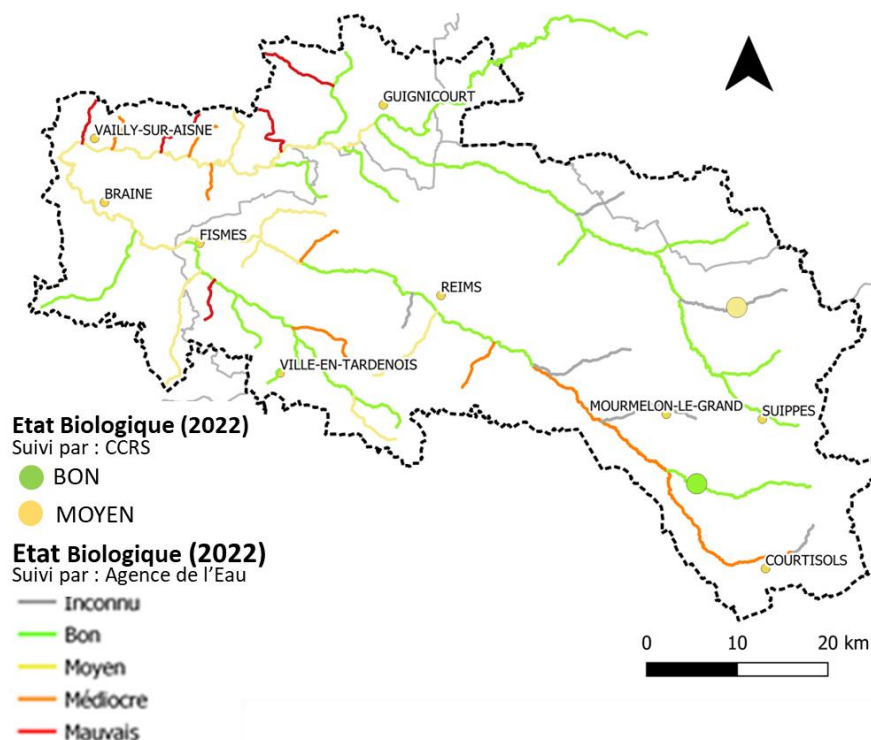
Plus des  $\frac{3}{4}$  des masses d'eau traversant le territoire du SAGE ont été évaluées en 2022 comme en bon état physico-chimique. Quelques affluents ont un état moyen (l'Aussonce, le Cheneu, le Rouillat, le Cochot, le ru d'Unchair, le Noron, le ru d'Arcis-le-Ponsart, la Miette, le Beaurepaire).

CCRS : la station sur la Py est en état moyen dû à la forte présence de nitrate (niveau médiocre évalué via le SEQ-eau V2 (Système d'Évaluation de la Qualité de l'eau)).

La station se situant sur la Noblette indique un bon état, mais les analyses montrent une forte présence de nitrate dans les eaux.

## II-II Etat biologique des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE AVS

L'état biologique est déterminé par la faune et la flore dans les cours d'eau. La CCRS évalue l'état biologique aux mêmes stations que celles ayant fait l'objet d'un suivi de l'état physico-chimique. Le SIABAVES évalue aussi l'état biologique afin de connaître l'impact des travaux de restauration des rivières qu'il entreprend sur les cours d'eau (en amont et au niveau des zones de travaux).

**Remarques :**

La Suippe et ses affluents, l'Ardre, le Brouillet, la Brandeuille, la Muze, l'Aisne en amont de sa confluence avec la Suippe, la Miette, le Bouffignereux, la Loivre, la Vesle moyenne, la Noblette sont évalués en bon état biologique en 2022 par l'Agence de l'Eau. L'état de la masse d'eau de la Vesle moyenne, traversant Reims, tient compte de sa forte anthropisation.

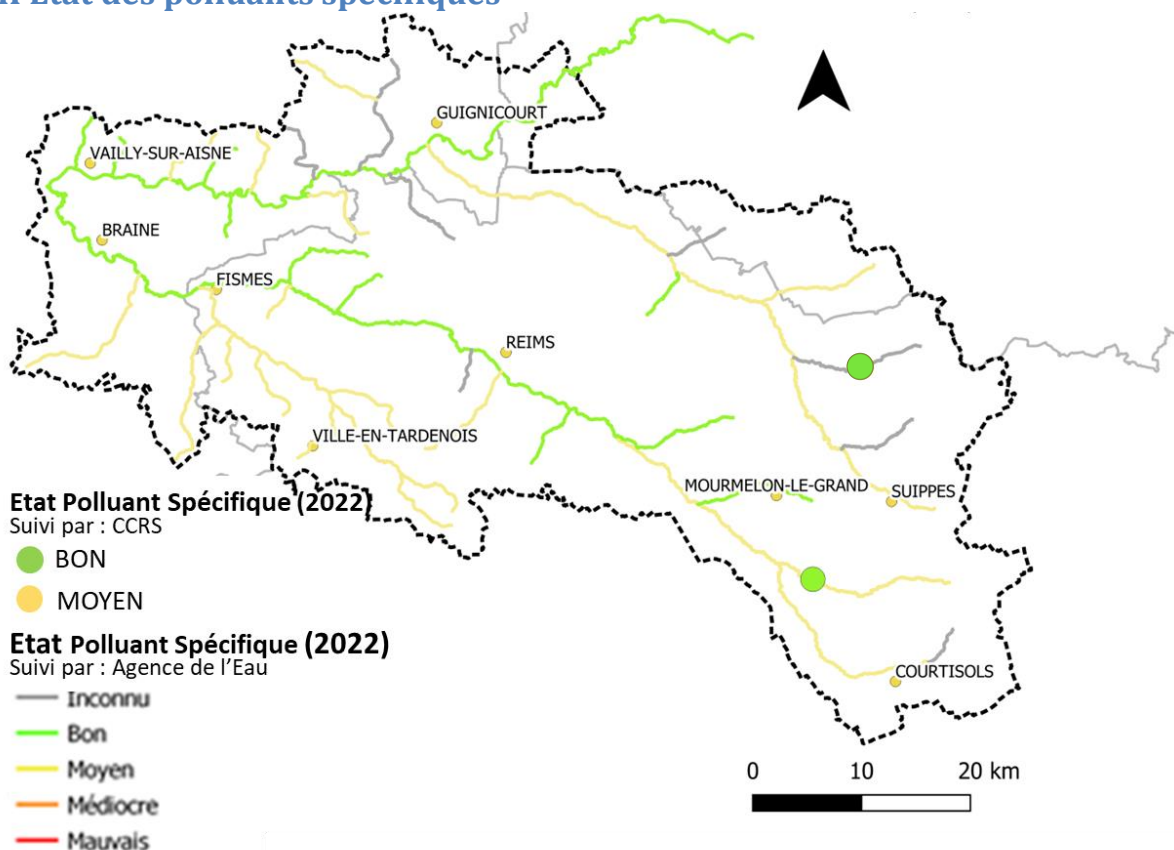
L'état biologique de l'amont de la Vesle est évalué médiocre (idem pour le Puisieux, le Noron, le Cochot, le ruisseau de St-Pierre, le ru d'Ostel et le cours d'eau du Petit Marais) ; La Vesle aval en état moyen (idem pour le Rouillat, l'Aisne après la Suippe, le Tordoir, les Iselles et l'Orillon affluents de l'Ardre).

5 cours d'eau sont classés en état biologique mauvais : 4 affluents de l'Aisne (ru de Fayau, Beaurepaire, Ribaudon, ru d'Aizy) et un affluent de l'Ardre (ru d'Arcis-le-Ponsart).

Concernant la CCRS, l'état biologique de la Py s'est dégradé entre 2020 et 2022. La Suippe en aval de Saint-Hilaire-le-Grand est évaluée comme en état moyen (avant état bon). Ceci est expliqué par une grande charge en nutriment des cours d'eau.

L'état biologique de la Noblette est bon mais il est observé une charge en nutriment significative.

## II-III Etat des polluants spécifiques



### Remarques :

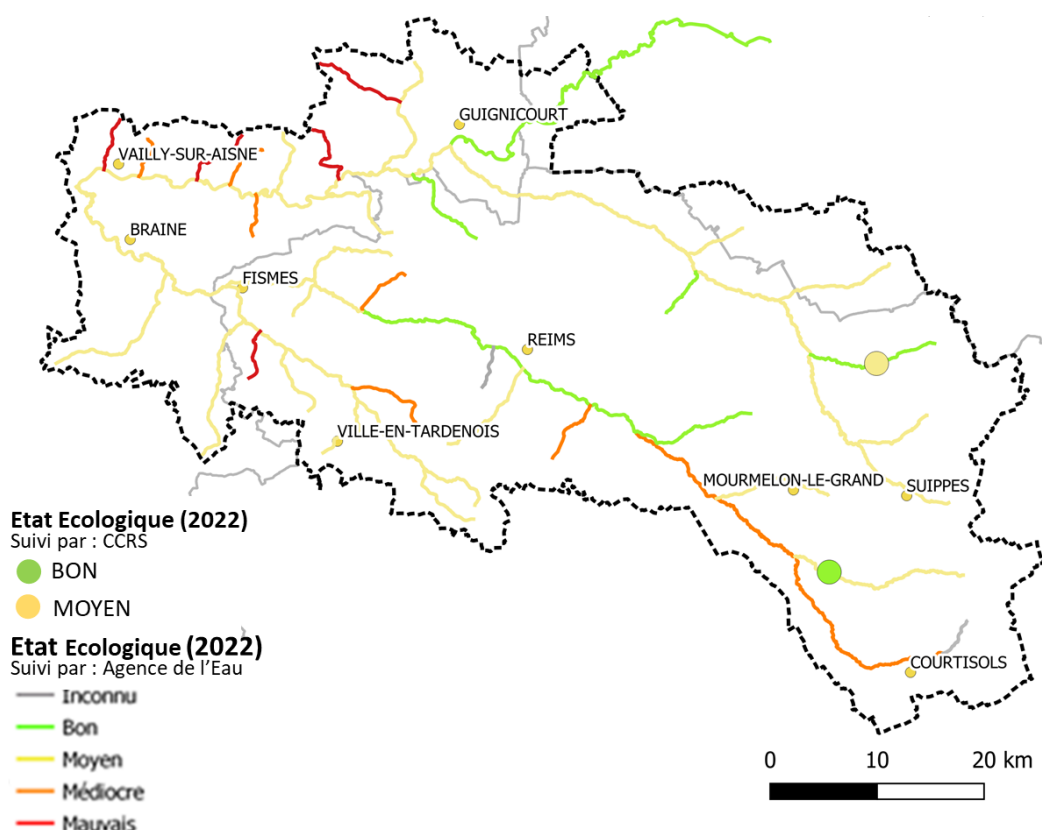
L'Aisne, le Ribaudon, le cours d'eau du Petit marais, le ru d'Ostel, le ru d'Aizy, le Cheneu, la Prosne, le Puisieux, le Cochot, le ru de Bouvancourt, la Vesle moyenne et aval sont classés en bon état par l'Agence de l'Eau en 2022. L'état de la masse d'eau de la Vesle moyenne, traversant Reims, tient compte de sa forte anthropisation. Les autres cours d'eau sont classés en état moyen.

Les paramètres déclassants sont le cuivre et différents herbicides.

Certains herbicides sont détectés en forte concentration selon les périodes sur la Noblette et la Py (résultats CCRS).

## II-IV Etat écologique des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE AVS

L'évaluation de l'état physico-chimique des cours d'eau, leur état biologique ainsi que d'autres indicateurs (cf figure 1) permettent de déterminer leur état écologique. La CCRS a évalué l'état écologique de la Suippe sur deux stations.

**Remarques :**

Les cours d'eau de l'Aisne en amont de la confluence avec la Suipe, la Loivre, la Py, le ruisseau d'Époye, la Prosne et la Vesle moyenne sont classés en bon état écologique par l'Agence de l'Eau en 2022. L'état de la masse d'eau de la Vesle traversant Reims tient compte de sa forte anthropisation.

La Suipe et certains de ces affluents (Ain, Arnes, Aussonce) sont en état écologique moyen. Certains affluents de la Vesle (Noblette, Chenu, Rouillat, ru de Bouvancourt, ru d'Unchair, Muze), la Vesle aval mais également l'Ardre et ses affluents (hors Noron et ru d'Arcis-le-Ponsart) ainsi que l'Aisne après la Suipe et trois affluents ont le même classement.

L'état écologique de la Vesle amont et deux affluents du cours d'eau (le Puisieux, le Cochot), le Noron, cours d'eau du Petit Marais et le ru d'Ostel (affluent de l'Aisne) sont en état médiocre en 2022.

Plusieurs affluents de l'Aisne, Miette et de l'Ardre sont classés en état mauvais dans l'état des lieux de 2022 (ru d'Arcis-le-Ponsart, ru de Fayau, Beaurepaire, Ribaudon, ruisseau de Saint-Pierre, ru d'Aizy).

La Py état moyen, état qui s'est dégradé depuis 2020, selon les résultats de ma CCRS, dû à un déficit macrobenthique, en O<sub>2</sub> et une teneur en nitrite élevée. La Noblette est classée en bon état au point d'analyse.

### III – Autres données permettant d'appréhender l'état du fonctionnement des cours d'eau sur le territoire du SAGE AVS

#### III – I Suivi thermique des cours d'eau

La température des rivières est un paramètre important pour de nombreuses espèces aquatiques. La variation naturelle de la température de l'eau dans l'espace et le temps peut être perturbée par différents facteurs (les obstacles à l'écoulement, les prélèvements ou les rejets, le réchauffement climatique...).

La truite fario est une des espèces les plus sensibles aux hausses de température sur le territoire (stress physiologique observé pour une température au-delà de 19°C). Les autres espèces d'accompagnement de la truite (chabot, vairon) et le brochet supportent des températures plus élevées. Les poissons sont très sensibles au changement de température brutal.

La FDPPMA 51 a réalisé des suivis thermiques sur le territoire :

Résultats des suivis thermiques	
<b>La Noblette à Bussy-le-Château</b>	Les variations de températures entre novembre 2021 et septembre 2022 (7,4°C et 20,2°C) ont permis le développement de la truite fario.
<b>La Noblette à La Chappe</b>	En raison des assecs sur le cours d'eau, les mesures ont été réalisées entre septembre 2021 et mi-juin 2022. Les variations de températures (6,1°C et 15,5°C) ont permis le développement de la truite fario.
<b>La Noblette à Cuperly</b>	En raison des assecs sur le cours d'eau, les mesures ont été réalisées entre septembre 2021 et début mai 2022. Les variations de températures (5,4°C et 15,6°C) ont permis le développement de la truite fario.
<b>La Suipe à Vaudesincourt</b>	En raison des assecs sur le cours d'eau, les mesures ont été réalisées entre fin octobre 2021 et fin juin 2022. Les variations de températures (5,2°C et 18,9°C) ont permis le développement de la truite fario.

#### III – II Suivis d'espèces aquatiques et humides sur le territoire du SAGE Aisne Vesle Suipe

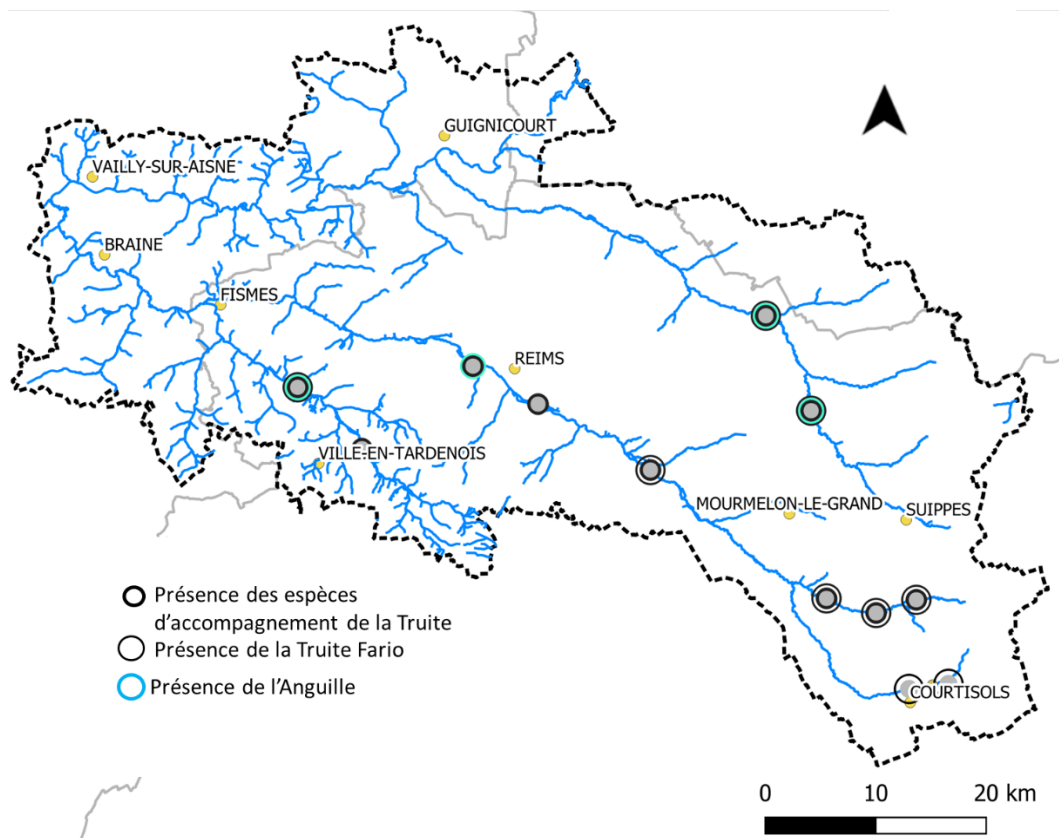
Les espèces inféodées aux milieux humides et aux milieux aquatiques sont un indicateur du bon fonctionnement des zones humides et du cours d'eau.

##### III-II-1 Résultats des pêches électriques sur le territoire du SAGE Aisne Vesle Suipe.

La pêche électrique permet d'évaluer l'état du peuplement piscicole. Certaines espèces sont notamment très sensibles à la dégradation de leur milieu. Les pêches sont réalisées sur un tronçon défini et en suivant un protocole afin que les données soient comparables d'une année à l'autre.

L'indice poissons rivière (IPR) permet également d'appréhender l'état des cours d'eau. Il « consiste globalement à mesurer l'écart entre la composition du peuplement (...) et la composition du peuplement attendue en situation de référence. » (source : geo.date.gouv.fr)





#### Remarques (FDPMA 51) :

##### La Vesle :

En amont (Courtisols, Somme-Vesle) : IPR médiocre à mauvais (surdensité d'épinoches, déficit en espèces salmonicoles malgré la présence de truitelles, etc. malgré un bon substrat et habitats diversifiés).

A Reims, le peuplement piscicole est diversifié, typique des contextes intermédiaires, mais il manque une des deux espèces repères (truite).

##### La Noblette :

L'IPR est bon sur les stations amont, intermédiaire et aval mais les problématiques de franchissabilité piscicole restent un frein à la recolonisation suite aux assècs.

##### La Suipe :

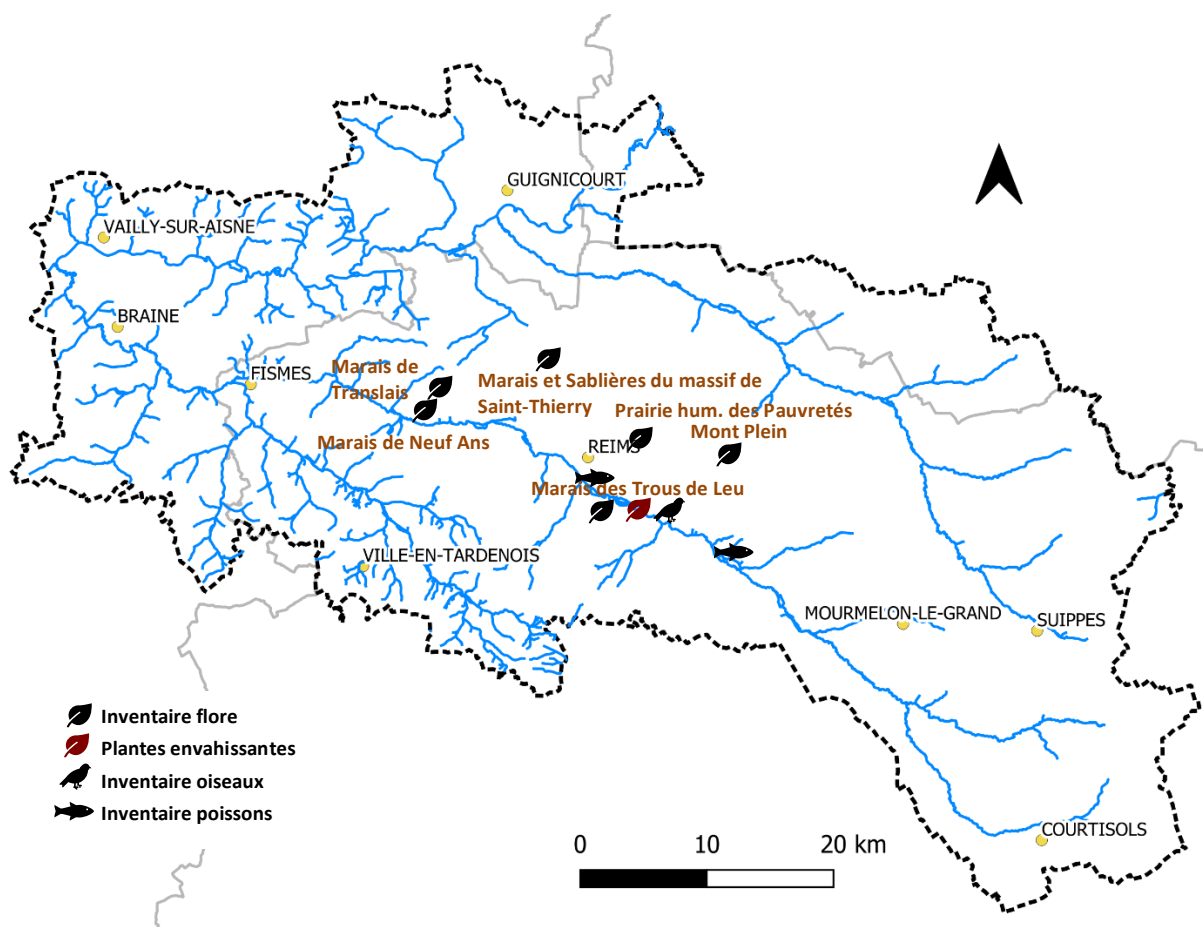
L'IPR est bon sur les stations d'Aubérive et de Bétheniville (effet positif des travaux en 2016, avec mise en évidence de l'anguille et de la lamproie de planer).

##### L'Ardre :

L'IPR est bon à Bligny mais en limite de classe moyenne (peuplement typique de 1ère catégorie, espèces bien implantées mais absence de truite fario).

A Savigny-sur-Ardres, en aval, l'IPR est bon et s'améliore (peuplement diversifié caractéristique de contexte mixte, présence de truites fario et chabots, mais effectifs un peu faibles sauf pour le chabot).

## III-II-2 Inventaires de la faune et la flore réalisés par le CENCA



Remarques	
<b>Inventaire poissons</b>	Pêches électriques sur le site Natura 2000 n°39. Val-de-Vesle : présence de nombreux chabots, loches franches et vairons. Cormontreuil : présence de chabots et gardons en majorité mais en effectif moindre qu'à Val-de-Vesle.
<b>Inventaire oiseaux</b>	Marais des Trous de Leu : suivi des populations d'oiseaux paludicoles nicheurs (LPO). Certaines espèces non contactées mais apparition d'une nouvelle espèce (Bouscarle de Cetti).
<b>Inventaire flore</b>	Marais des Trous de Leu : suivi du Rubanier nain (vulnérable)
	Marais et Sablières du massif de Saint-Thierry : suivi de la dynamique végétale en mare tourbeuse et suivi des effets du pâturage (flore patrimoniale)
	Marais de Neuf Ans : suivi de la flore ultra-patrimoniale (Eléocharide à cinq fleurs, Mouron délicat, Grassette)
	Prairie humide des Pauvretés : suivi de la flore ultra-patrimoniale (Eléocharide à cinq fleurs, Grassette, Laîche puce))
	Mont plein : suivi de la flore ultra-patrimoniale (Laîche puce)
	Marais de Translais : suivi de la flore ultra-patrimoniale (Orchis négligé)
<b>Inventaire plantes envahissantes</b>	Marais des Trous de Leu : régression du Bunias d'Orient

**III-II-3 Recherche de l'écrevisse à pattes blanche et de la peste de l'écrevisse par la FDPPMA 02**

L'étude a été réalisée sur le ru de l'Ecrevissière par ADNe. Aucun individu n'a été répertorié lors de la campagne mais la peste de l'écrevisse (*Aphanomyces astaci*) a été détectée pour laquelle les écrevisses allochtones sont porteuses saines. Ceci signifie la présence probable d'écrevisses allochtones mais la ou les espèces éventuelles ne sont pas connues.

**IV – Conclusion :**

<b>Conclusion générale de l'état des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE en 2022</b>	
<b>Etat écologique et chimique</b>	<u>Etat écologique</u> : selon l'état des lieux 2022 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, 50% des masses d'eau sont en état moyen, 30% en bon état, 17,5% en état médiocre, 12,5% en état mauvais, 5% (2 cours d'eau) n'ont pas été réévalués.
	<u>Etat chimique</u> : en 2022, l'Agence de l'Eau classe 72,5% des masses d'eau en mauvais état et 27,5% en bon état.
<b>Etat thermique des cours d'eau du territoire</b>	Les variations de températures sur la Noblette et la Suipe ont permis le développement de la truite fario. Cependant, on constate d'années en années des conditions d'assec de plus en plus défavorables en période estivales.
<b>Etat des populations piscicoles sur le territoire</b>	Les IPR sont sur les cours d'eau de la Noblette, la Suipe et l'Ardre, relevant ainsi un bon état des peuplements piscicoles. La Vesle amont, en revanche, a un IPR médiocre à mauvais malgré un bon substrat et des habitats diversifiés (faible productivité du milieu).
	L'anguille est apparue et s'est maintenue sur la Suipe (station de Bétheniville). Cette espèce migratrice est protégée.
	Certaines zones ayant fait l'objet de travaux de restauration morphologiques des cours d'eau ont permis de mettre en évidence l'amélioration des populations piscicoles.
<b>Etat des autres populations inféodées aux milieux aquatiques et humides</b>	Certaines espèces de flore patrimoniale et ultra-patrimoniale sont actuellement suivies sur plusieurs sites gérés par le CENCA.
	Certaines populations d'oiseaux paludicoles nicheurs n'ont pas été contactées sur le marais des Trous de Leu mais une nouvelle espèce a été détectée (Bouscarle de Cetti).
	Le Bunias d'Orient est en régression sur les marais des Trous de Leu.

Les différents travaux réalisés pour restaurer les cours d'eau ont permis d'améliorer les populations piscicoles. Cependant, il existe encore plusieurs freins au bon état et au bon fonctionnement des cours d'eau du territoire :

- Le passé très anthropisé des cours d'eau a modifié les profils et la morphologie des cours d'eau, altérant son fonctionnement ;
- Les traitements phytosanitaires altèrent la qualité des milieux humides et aquatiques (territoire agricole) ;
- Les têtes de bassin versant subissent des assècs répétés et sévères qui ne sont pas compatibles avec la vie des organismes aquatiques.